



L'INFO CSSCT CAEELL: Infrapôle Champagne Ardenne-Infrapôle Est Européen-Infralog Lorraine

« L'été s'ra chaud l'été s'ra chaud ».. Un beau tube plein de promesses dans les années 79 !! Pour les températures on n'y est pas du tout, mais par contre, si nous parlons de restructuration ou de réorganisation de l'entreprise on est en plein dedans en 2021 :



La suppression des DPX, la création des unités mixtes, et quoi dire **des fameuses plateformes !!** A commencer par le Projet intitulé « **Projet d'Evolution de la fonction Finances-Achats** » ceci afin de réduire le volume des emplois et de transformer le modèle actuel d'organisation (pas assez

productif, les agents de ces pôles apprécient lors de nos tournées), et soyez-en sûr, les autres pôles transverses prendront le même chemin de la « réorganisation » rapidement.

Cela dans une rapidité qui est voulue, dans un flou total (*voulu ??*) et en pleine période estivale (*on n'a rien à envier aux façons politiciennes*) rajoutons à cela cette pandémie avec ses nouveaux variants qui ne se termine pas. De manière générale, et déjà observé dans de grandes entreprises Nationales « faire du plus avec du moins » peut être un pari risqué pour notre entreprise et surtout pour la santé mentale des personnes qui la font vivre !!

En effet, l'incertitude sur son avenir, le manque de reconnaissance, le stress de la conjoncture actuelle sont des sources indéniables de souffrance psychologique. Nous **alertons** la Direction sur ce risque et nous rappelons encore une fois l'article L. 4121-1 du **Code du travail** (*l'obligation faite de protéger la santé physique et mentale des travailleurs*).



L'UNSA Ferroviaire : Nous rappelons à nos adhérents et autres que nous pouvons les accompagner lors des différents entretiens si cela devait être le cas. Nous avons aussi un rôle de conseil dans ces moments qui peuvent être difficiles pour vous (suppression de poste, changement du lieu d'attache, impact sur la famille etc..). Pour faire face à nos incompréhensions légitimes sur de nombreux points de ces réorganisations.

LE PROJET DIRECTION GÉNÉRAL FINANCES

Le 08/07 lors de la plénière de pré-information/ information du CSE extra la Direction nous a présenté le projet intitulé « **Projet d'Evolution de la fonction Finances-Achats** » dans le but de :

- transformer les modèles actuels d'organisation pour les recentrer sur les missions à valeur ajoutée, en visant la standardisation des modes opératoires, l'harmonisation et l'automatisation des processus ainsi que pour certains postes un nouveau rattachement hiérarchique induisant un nouveau partage des équipes.
- réduire le volume des emplois de ces fonctions.



L'UNSA Ferroviaire : considérant l'importance organisationnelle et l'impact sur les agents touchés par cette restructuration nous demandons une expertise pour les raisons suivantes :

- L'état des lieux et les études des dysfonctionnements actuels ne sont pas fournis.
- La future organisation du travail n'est que très peu décrite en dehors de grands principes généraux et sans détails opérationnels. En particulier, l'identification des missions réalisées par les postes supprimés et leurs modalités de réalisation projetées ne figurent pas dans le projet.
- L'ensemble des données de productivité portant, notamment sur l'emploi, n'est pas disponible dans ce dossier : par exemple, la méthodologie d'évaluation de la charge de travail de ces fonctions n'est pas définie.
- Aucun bilan global des postes supprimés ou en redéploiement n'est présenté.
- L'évaluation des impacts organisationnels et humains n'est que très partielle notamment en termes de conséquences sur l'organisation projetée des activités des différentes structures et sur les risques professionnels introduits par le projet.

Exemples d'incohérences du document présenté à **L'UNSA Ferroviaire** :

-21 postes supprimés et 7 créés donc **14 postes supprimés** alors que 9 postes sont concernés en page 15 du document présenté !!
Concernant la Log Lorraine : une lourde contribution à cette restructuration, **c'est 4 postes supprimés** !!77

- Erreurs de qualifications dans les suppressions de poste, des postes oubliés dans certains tableaux, des postes couverts par des CDD qui ne paraissent pas dans ce document de travail et supprimés d'office.



-Les missions touchant l'ASTI complètement oubliées, alors que beaucoup d'agents de ces pôles ont des tâches les visant.

C'est pour les raisons suivantes que **L'UNSA Ferroviaire** demande un document de travail digne de ce nom afin de répondre aux exigences réglementaires d'un tel bouleversement professionnel et parfois familial pour les agents concernés.

UN POINT COVID, LES NOUVEAUTÉS

Assouplissement de certaines mesures sanitaires dans l'entreprises (applicable le 05/07/21) :

Gestes barrières : le respect des mesures barrières reste une nécessité absolue **même pour les salariés vaccinés.**



Télétravail : Le travail en présentiel est fixé à **2 ou 3 jours par semaine** sauf nécessités de travail.

Réunions : Au-delà de **20 participants**, la réunion doit donner lieu à la mise en place d'un protocole sanitaire rigoureux.

Un briefing COVID **doit être réalisé** à chaque début de réunion pour rappeler les règles en vigueur.

Repas : Faciliter les prises de **repas ou collations individuelles** (rappel : **toujours interdit** sur l'IEE de manger à son poste pour des raisons d'hygiène, par contre cela est toujours possible dans les autres établissements ??).

Rassemblements conviviaux : Ils sont **dorénavant possibles** dans le respect des mesures barrières notamment la distanciation d'au moins 2 mètres en cas de retrait du port du masque.

Important : L'employeur, au regard des impératifs de santé publique, doit faciliter l'accès de ses salariés à la vaccination **si besoin pendant les heures de travail**. Les salariés se rapprochent de leur employeur afin de déterminer la meilleure manière d'organiser cette absence.

Si symptôme(s) à la suite de la vaccination, l'agent peut se rendre auprès de son médecin du travail **afin de se voir prescrire (si besoin) un arrêt de travail.**

L'UNSA Ferroviaire : Il est très difficile de comprendre les allègements concernant les mesures sanitaires, alors qu'en dehors de l'entreprise, le gouvernement donne un coup de vis sur les restrictions avec cette crainte réelle du nouveau variant Delta (bientôt le Delta + et ? plus tard).



Nos questions à venir (à la suite du Pass-Sanitaire) lors des réunions CSSCT/RPX :

Sachant qu'il n'y a pas d'obligation de vaccination pour les métiers de notre établissement : Un agent pourra-t-il se rendre dans une autre région (en train) sans le Pass-sanitaire ?

Si non, pourra-t-il prétendre à une voiture de service ou à se faire rembourser les KM du trajet (ex : Paris pour la VMS) ?

Si on lui impose de faire ce test PCR, sera-t-il remboursé par l'entreprise (ce n'est pas un test de confort) ?

Par cohérence avec les mesures prises par le gouvernement : Lors des repas, avons-nous besoin du Pass-Sanitaire dans les restaurants d'entreprise ou les réfectoires de nos bâtiments ?

CSSCT DU 02/07/21

Programmation de nos inspections de sites :

- Transmetteur ASTI (Log, Conflans-Jarny).
- Chantier de RAV sur LGV IEE (à définir, de nuits).
- Nouvelle brigade à Remilly à la suite des travaux.
- Chantier avec nouvelle nacelle rail/route "Skyrailler".

Reclassement d'agents :

Nous avons à nous positionner sur l'orientation de 4 agents sur notre périmètre.

L'UNSA Ferroviaire : Nous donnerons nos positions à la suite d'une concertation avec les personnes concernées. Nous mettons un point d'honneur à cette écoute et nous faisons une totale abstraction à **des intérêts autres** que ceux de la carrière de l'agent visé par ce reclassement.

Données RH :

A la fin de la présentation, nous sommes surpris par le niveau élevé du taux d'absentéisme sur l'Infrapôle Est Européen.



La Direction de l'IEE : Ce chiffre est dû à l'augmentation des Affections de Longue Durée de l'établissement.

L'UNSA Ferroviaire : cette réponse rapide ne nous permet pas d'avoir une analyse de cette situation. Les autres établissements ne souffrent pas de cet indicateur. Par exemple, est-ce que les personnes en ALD ont bénéficié d'une attention particulière afin de faire face à cette crise du COVID? Les avez-vous écoutées, nous savons que des incompréhensions étaient présentes pour certaines d'entre elles concernant les mesures de prévention (télétravail, repas en commun, amplitude horaire et RPS). Nous avons tiré le signal d'alarme pour éviter l'absentéisme... Et cela en vain !!

L'UNSA Ferroviaire propose à la Direction l'achat de gourde isotherme nominative (COVID) afin de répondre à la réglementation concernant des risques causés par les fortes chaleurs, ceci pour la santé et la sécurité des agents de terrain (3 litres d'eau **fraîche** par jour et par agent désigné par leurs missions).

La Direction : nous répondons favorablement à cette demande (voir pour un essai).



L'UNSA Ferroviaire : Demande à la Direction d'une participation plus active des membres de la CSSCT sur le choix des vêtements (EPI et Confort). A ce jour, nous sommes écartés de toutes sélections. Nous déplorons aussi que les remontées agents lors de nos différentes tournées ne soient pas prises en compte du fait de notre non-participation.

La Direction : un point sera fait sur le sujet lors de la prochaine réunion CSSCT.

Prochaine réunion CSSCT/RPX:

Prochaine CSSCT ordinaire le 08/10/21

Prochaine CSSCT extra-ordinaire COVID le 06/08/21



L'UNSA Ferroviaire vous souhaite les meilleures vacances possibles malgré le contexte sanitaire actuel.

Oubliez ces derniers mois difficiles et Profitez au mieux !!



Vos délégués UNSA Ferroviaire CSSCT/RPX

Martial Dodeler : 06 16 55 60 42

Régis Rawolle : 06 20 52 78 64

David Rehlinger : 06 22 62 85 97

Sylvain Demange : 06 16 04 60 54

Stéphane Cellier : 06 63 52 91 17





Bulletin d'adhésion à l'UNSA-Ferroviaire

2021

*J'adhère
en ligne*



Parrainé(e) par (facultatif) :

NOM : N° CP :

Prénom : Date de naissance :

Qualif/Niveau/..... Grade : Contractuel(le) Collège

SA : Direction :

Service :

Tel Pro : Tel Personnel :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

À défaut de compléter l'intégralité des informations demandées dans le bulletin d'adhésion, nous ne pourrons pas vous faire bénéficier des prestations que nous proposons.

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'UNSA-Ferroviaire et sont collectées pour les finalités de gestion des adhérents, pour vous faire bénéficier des offres de nos partenaires, et vous proposer de vous aider lors de problèmes avec vos employeurs.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org. Vous pouvez également vous opposer, pour des motifs légitimes, au traitement des données vous concernant en vous adressant à la même adresse

Email Pro ou Personnel sur lequel vous souhaitez recevoir nos informations syndicales :

.....@.....

Signature À le

Je souhaite bénéficier d'un agenda UNSA gratuit

En adhérant à l'UNSA-FERROVIAIRE Lorraine, je donne mon consentement pour que mes données personnelles fassent l'objet des traitements listés ci-dessus. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales.

*Moi je soutiens
l'Unsa*

UNSA Ferroviaire Lorraine :

Place du Général de Gaulle - Gare de Metz - Porte F - ☎ 03 87 62 67 64 ou 772
992 Villa Saint Jean - 18 Avenue Foch - NANCY ☎ 730 172

ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org [UNSA Ferroviaire Lorraine](http://unsa-ferroviaire.org)

